

DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation : 04/05/2023

Date de publication : 16/05/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRE, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Eric YGER), Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Joseph BRAULT (pouvoir à Yannick LUCAS), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Julien CHAILLOU (pouvoir à Antoine DEGUEN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric YGER

Ouverture de la séance à 20h55

Approbation du PV de la séance du 15 mars 2023 à l'**UNANIMITÉ**.

ORDRE DU JOUR

Affaire n°	Intitulé de l'affaire	Rapporteur
1	ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	CATHERINE DENIEL
2	MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	PHILIPPE LANDURE
3	PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ET LA CREATION DE VOIES DOUCES LE LONG DE LA VC2	ERIC YGER
4	PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	MELANIE RIO
5	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES REGIONALES	SYLVIE LESNE
6	FIXATION DU TARIF POUR LE SEJOUR D'ETE DU SERVICE QUEVJEUN'S	SYLVIE LESNE
7	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OCCE	SYLVIE LESNE
8	RESIDENCE LE BAS FRENE : REGULARISATION DE LA RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS	PHILIPPE LANDURE
9	DENOMINATION D'UNE NOUVELLE IMPASSE RELIEE A L'AVENUE DE L'AUBLETTE	PHILIPPE LANDURE

En Préambule :

-restitution du projet audiovisuel réalisé par le Foyer départemental Le Chêne
-restitution de l'étude d'organisation des services réalisée par le CDG 22 et présentation du nouvel organigramme de la collectivité

AFFAIRE N° 1 : ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Catherine DENIEL

Présidé de droit par le maire, le conseil d'administration du CCAS est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées et de retraités,
- les associations de personnes handicapées,
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- l'union départementale des associations familiales

Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste. Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du maire.

L'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal.

Pour rappel, le conseil municipal a fixé, par délibération n°2020-034 du 2 juin 2020, le nombre d'administrateurs à 7 membres élus et 7 membres de la société civile, soit un total de 14 administrateurs.

Le conseil municipal a par ailleurs, élu, par délibération n°2020-035 du 2 juin 2020, les représentants du conseil municipal suivants :

1. Valérie BRUGALAY
2. Catherine DENIEL
3. Brigitte JUGUE-FOURNET
4. Françoise LEOST-TREMEL
5. Christophe LECLERC
6. Didier LESAICHERRE
7. Sylvie LESNE

La démission de Madame Valérie BRUGALAY de ses fonctions de conseillère municipale nécessite l'élection d'un nouveau membre du conseil d'administration parmi les conseillers municipaux.

Après accord unanime sur le vote à main levée et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ELIT Madame Bénédicte RUISSEAU comme nouveau membre du conseil d'administration du CCAS.

AFFAIRE N°2 : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Philippe LANDURE

Le conseil municipal peut former des commissions, qui ont un rôle consultatif. Leur mission est d'étudier des questions qui seront par la suite soumises en conseil municipal, d'émettre des propositions sur des dossiers en cours ou de donner des avis sur des affaires relevant de leur compétence.

Leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La démission de Mme Valérie BRUGALAY de sa fonction de conseillère municipale, le retrait des délégations attribuées à Mme Marie-Laure MICHEL dont le domaine de l'animation culturelle et la

modification des délégations de fonctions d'une adjointe au maire nécessitent une modification des commissions municipales et de leurs compositions.

Brigitte Jugue-Fournet demande pourquoi la commission d'appel d'offres (CAO) et la commission communale des impôts directs (CCID) n'apparaissent pas dans la liste. Il est répondu que la commission d'appel d'offres n'enregistre pas de changement. Quant à la CCID, sa composition ne relève pas d'une délibération du conseil municipal, mais d'une désignation de ses membres par les services de la DGFIP. Sylvie Meunier indique avoir compris que Marie-Laure Michel ne peut plus exercer ses missions puisqu'elle a déménagé. Elle demande alors pourquoi elle apparaît toujours dans les commissions. M. le Maire répond que même si Marie-Laure Michel a déménagé, elle reste conseillère municipale puisqu'il n'a pas reçu à ce jour de démission en bonne et due forme.

Brigitte Jugue-Fournet demande également si un ou une référente Echo Vers Toi est nommé, ou si Mélanie Rio est désormais le lien direct ? M. le maire répond qu'il convient désormais de s'adresser directement à Mélanie Rio pour tout sujet relatif à L'EVT. Il précise que l'organisation est la même pour l'EVT d'été, et que la nouvelle organisation sera mise en place à compter de l'EVT d'automne.

Antoine Deguen regrette à nouveau le délai trop court pour présenter les articles. M. le maire répond que le planning annuel de l'EVT a été transmis en début d'année avec l'ensemble des dates et que le mail reçu correspond donc à un rappel.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 25 POUR

1 ABSTENTION (Marie-Laure MICHEL)

DESIGNE les membres des commissions permanentes dans les conditions désignées ci-dessus, dans les domaines suivants :

Pôle cohésion et implication

1) Commission solidarités et action sociale

Mise en place des plans d'urgence ; actions sociales (dont lien avec l'EHPAD), repas des aînés ; lien avec les associations caritatives, projet d'habitat intergénérationnel ; gestion du parc locatif communal

1. **Vice-Présidente : Catherine DENIEL**
2. Brigitte JUGUE-FOURNET
3. Christophe LECLERC
4. Françoise LEOST-TREMEL
5. Didier LESAICHERRE
6. Sylvie LESNE
7. Bénédicte RUISSEAU

2) Commission jeunesse et animation sportive

Mise en place et pérennisation du fonctionnement de l'ALSH ; fonctionnement du groupe scolaire ; relations avec les associations du monde de la jeunesse, des sports (compétition et loisirs), des associations de loisirs et d'animation communale ; utilisation des équipements sportifs, dont le complexe sportif du Courtil (élaboration des calendriers, des plannings et du règlement intérieur en lien avec les partenaires concernés) ; suivi des locations des salles communales.

1. **Vice-Présidente : Sylvie LESNÉ**
2. Mélanie DEQUÉ (référente pour l'animation sportive)
3. Maryam ABOU-MERHI
4. Catherine DENIEL
5. Christophe LECLERC
6. Yannick LUCAS

7. Sylvie MEUNIER
8. Clément ROUSSEaux

3) Commission administration et communication

Accompagner la modernisation des services (accès à l'information en mairie et par voie d'affichage, archivage, actualisation du site Internet et des réseaux sociaux, lien avec les données publiques, open data, règlement de la publicité, enseignes) ; communication : suivi du numéro spécial et des communications exceptionnelles, Echo vers Toi, communication numérique

1. **Vice-Présidente : Mélanie RIO**
2. Maryam ABOU-MERHI
3. Jean-Yves ANGER
4. Nathalie BONNOUVRIER
5. Julien CHAILLOU
6. Bénédicte RUISSEAU
7. Eric YGER

4) Commission implication écologique et citoyenne

Concertation et information des habitants pour la réalisation des projets ; implication dans le domaine de la transition écologique (gestion différenciée des espaces verts ; valorisation des chemins de randonnée et, à terme, du Vallon sauvage, journée citoyenne, charte de la végétalisation, lutte contre les espèces invasives, continuités écologiques etc.) ;

1. **Vice-Présidente : Mélanie DEQUÉ**
2. Arnaud AUBAULT
3. Nathalie BONNOUVRIER
4. Joseph BRAULT
5. Antoine DEGUEN
6. Brigitte JUGUE-FOURNET
7. Didier LESAICHERRE
8. Marie-Laure MICHEL
9. Bénédicte RUISSEAU

5) Commission animation culturelle

Lien avec les associations à vocation artistique ; lien avec la bibliothèque (mise en réseau, animations, expositions), la chapelle Sainte-Anne (expositions, concerts), la chapelle de la Lande, le Courtil des senteurs (Jazz en place, Renc'arts etc.) ; recherche de synergies avec Dinan Agglomération (ludothèque, Le Kiosque, Le Labo etc.) et les communes limitrophes (initier un circuit des chapelles) ; valorisation touristique.

1. **Vice-Présidente : Françoise LEOST-TREMEL**
2. Nathalie BONNOUVRIER
3. Antoine DEGUEN
4. Mélanie DEQUE
5. Sylvie MEUNIER
6. Marie-Laure MICHEL
7. Clément ROUSSEaux

Pôle transition écologique

6) Commission travaux et transition énergétique

Adaptation de la voirie à l'ensemble des usagers ; signalétique ; entretien et salubrité dans le domaine public ; eaux et assainissement ; déploiement de la fibre optique ; diagnostic et proposition sur les économies d'énergie sur l'éclairage public ; suivi des réseaux de gaz

Suivi des chantiers des bâtiments ; étanchéité et isolation du groupe scolaire ; diagnostic énergétique des bâtiments ; entretien des locaux, de leur sécurité, de leur accessibilité etc.

1. **Vice-Président : Francis ADNOT**
2. Dimitri GÉA
3. Jean-Luc ALLORY
4. Arnaud AUBAULT
5. Joseph BRAULT
6. Julien CHAILLOU
7. Antoine DEGUEN
8. Yannick LUCAS
9. Clément ROUSSEAUX
10. Mélanie RIO

7) **Commission urbanisme**

Suivi des dossiers d'orientation d'aménagement et de programmation, Suivi des cessions, locations, acquisitions, préemptions mobilières et immobilières, Veille sur les espaces agricoles, Aménagement du territoire : suivi des créations, modifications et révisions des documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUIH, Plan d'action et de sobriété foncière), Suivi du Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPI) – gestion des enseignes publicitaires

1. **Vice-Président : Francis ADNOT**
2. Arnaud AUBAULT
3. Nathalie BONNOUVRIER
4. Anne CHARRE
5. Catherine DENIEL
6. Dimitri GEA
7. Mélanie RIO

Commission transversale (pôle cohésion et transition)

8) **Commission finances – marchés publics (sous le seuil de la commission d'appel d'offres)**

Suivi et préparation du budget, plan pluriannuel d'investissement, étude des marchés. Au-delà du seuil légal, ce sera la commission d'appel d'offres qui officiera.

1. **Vice-Président : Eric YGER**
2. Maryam ABOU-MERHI
3. Francis ADNOT
4. Jean-Yves ANGER
5. Dimitri GEA
6. Françoise LEOST-TREMEL
7. Marie-Laure MICHEL
8. Mélanie RIO

PRECISE que le Maire est Président de droit de toutes les commissions municipales.

PRECISE que la durée du mandat des membres des commissions est la même que celle du mandat du conseil municipal.

AFFAIRE N°3: PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ET LA CREATION DE VOIES DOUCES LE LONG DE LA VOIE COMMUNALE N°2

Rapporteur : Eric YGER

La municipalité a pour projet de réaliser des travaux d'aménagements le long de la VC2 pour sécuriser à la fois les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Le projet consiste ainsi à :

- Réinterroger le régime de priorités à droite
- Créer une voie verte
- Réaliser des aménagements de sécurité visant à faciliter les traversées et les insertions des piétons et des cyclistes , et créer une continuité cyclable dans le giratoire des Charrières

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	520 000,00 €	Fonds Vert	182 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	31 200,00 €	Fonds de concours de Dinan Agglomération	101 100,00 €
Etudes, diagnostics, AAPC	15 000,00 €	Autofinancement	283 100,00 €
TOTAL HT	566 200,00 €	TOTAL HT	566 200,00 €

Maryam Abou-Merhi demande la possibilité d'avoir connaissance du plan du projet. Eric Yger explique qu'il n'existe pas à ce jour de plan précis. des sections ont été présentées en réunion publique et ont permis de recueillir les observations des participants. Mais nous n'en sommes pas encore au stade de l'avant-projet. L'ADAC exerce la fonction d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et va nous accompagner dans le recrutement d'un maître d'œuvre. C'est à ce stade qu'un avant-projet, et donc un plan, pourra être présenté. Maryam Abou-Merhi demande la possibilité de voir au moins ce qui a été présenté en réunion publique.

M. le Maire précise la méthode de travail. Des échanges ont eu lieu entre l'ADAC et les adjoints concernés, ce qui a permis à l'ADAC de présenter un premier scénario en commission travaux et de revoir la partie chiffrée pour rendre le projet compatible avec les prévisions inscrites dans le PPI.

Il s'agit d'aller chercher une opportunité de financement en cohérence avec les objectifs du Fonds vert. Même si le projet n'est pas abouti à ce jour, il sera lancé cette année. Eric Yger ajoute que ce n'est pas non plus bloquant pour aller chercher d'autres subventions.

Il rappelle que la commune a également déposé un dossier Fonds vert pour le projet de réhabilitation de la résidence du Bas Frêne.

M. le Maire annonce enfin qu'une enveloppe DETR, qui avait été présentée en 2022 pour les Prés beaux d'en bas et refusée, a été représentée en 2023 et allouée pour un montant de 55 075 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre du Fonds Vert, et déposer un dossier de demande de subvention.

SOLLICITE une aide de Dinan Agglomération au titre du fonds de concours, et déposer un dossier de demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune de Quévert s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

AFFAIRE N°4: PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Mélanie RIO

La municipalité a pour projet l'acquisition de quatre nouveaux postes informatiques à la bibliothèque municipale à destination du grand public dans le but de :

- Pérenniser l'accès libre à des postes informatiques, avec connexion internet, aux horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale
- Renforcer le service du conseiller numérique, en permettant à davantage d'usagers de participer aux ateliers collectifs proposés

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Acquisition de matériel informatique	3 540,00 €	DGD Bibliothèques	1 593,00 €
		Autofinancement	2 053,00 €
TOTAL HT	3 540,00 €	TOTAL HT	3 540,00 €

Mélanie Rio précise que Quévert est l'une des communes qui enregistre le plus de personnes fréquentant le service de conseiller numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, et déposer un dossier de demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune de Quévert s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

AFFAIRE N°5 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES REGIONALES

Rapporteur : Sylvie LESNE

La loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection des langues régionales et à leur promotion a est venu modifier l'article L442-5-1 du Code de l'éducation. Cet article, relatif à la participation des communes de résidence à la scolarisation des élèves dans un établissement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association d'une commune d'accueil, supprime le caractère auparavant facultatif de la participation de la commune de résidence dès lors qu'elle ne dispose pas elle-même d'une école dispensant un enseignement en langue régionale sur son territoire.

3 élèves domiciliés à Quévert suivent l'enseignement du breton à l'école Diwan et 3 à l'école Sainte-Croix.

Il est proposé de fixer la participation financière de la commune versée à ces deux établissements sur la base du coût moyen départemental des écoles publiques pour l'année scolaire 2022-2023, à savoir :

- 1 406.26 € pour les élèves des classes maternelles
- 452.30 € pour les élèves des classes élémentaires

M. le Maire explique que cette affaire rentre dans le cadre de la loi Mollac qui s'impose désormais aux collectivités. Cette loi exprime la volonté que les langues régionales restent vivantes. L'intention est louable ; mais notre secteur, comme toute la haute Bretagne, est aussi marqué par le gallo. Si des démarches sont encouragées pour promouvoir le gallo, M. le Maire indique y être favorable.

Bénédicte RUISSEAU fait une observation en émettant un doute sur le fait de l'existence d'un enseignant de langue Bretonne à l'école Sainte-Croix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 18 POUR

8 ABSTENTIONS (Maryam ABOU-MERHI, Arnaud AUBAULT, Nathalie BONNOUVRIER, Julien CHAILLOU, Mélanie DEQUÉ, Dimitri GEA, Sylvie LESNÉ, Antoine DEGUEN)

ATTRIBUE une participation à l'école DIWAN de Dinan relative à ses frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023, d'un montant de 3 264.82 €, correspondant à la scolarité de 2 élèves de maternelle et 1 élève d'élémentaire.

ATTRIBUE une participation à l'école Sainte-Croix de Dinan relative à ses frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023, d'un montant de 2 310.86 €, correspondant à la scolarité d'1 élève de maternelle et 2 élèves d'élémentaire.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces participations.

AFFAIRE N°6 : FIXATION DU TARIF POUR LE SEJOUR D'ETE DU SERVICE QUEVJEUN'S

Rapporteur : Sylvie LESNE

Le service Quevjeun's propose pour la première fois un séjour au camping de Jugon-les-Lacs, du lundi 3 au vendredi 7 juillet 2023.

Il convient ainsi de fixer le tarif applicable aux participants.

La commission jeunesse et animation sportive propose de fixer un tarif à 120 €.

Didier Lesaicherre demande s'il est possible de payer le séjour en plusieurs fois. Sylvie Lesné répond qu'il sera possible de payer en plusieurs fois sur demande des familles. Une demande a par ailleurs été faite pour labelliser ce séjour Vacaf.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

FIXE le tarif du séjour Quevjeun's qui aura lieu du 3 au 7 juillet 2023, à 120.00 €.

AFFAIRE N°7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OCCE

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

Absent excusé et intéressé par cette affaire, le pouvoir de Julien Chaillou donné à Antoine Deguen ne sera pas exercé sur ce vote.

L'équipe pédagogique de l'école du Petit Prince sollicite, par l'intermédiaire de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) une subvention exceptionnelle pour mener à bien un projet de graff dans la cour de l'école.

L'intercommission réunie pour l'attribution des subventions aux associations le 7 février 2023 propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Sylvie Lesné explique qu'elle avait proposé en conseil d'école de repousser le projet en raison du projet de végétalisation de la cour. Après réflexion, l'équipe enseignante a fait savoir qu'elle tenait à ce que ce projet soit réalisé avant la fin de l'année scolaire.

C'est pourquoi la subvention est présentée en conseil municipal.

Maryam Abou-Merhi précise que la demande initiale présentée par l'école est de 750 €. ; elle était pour l'achat de matériel et n'allait pas dans la poche de Julien. Elle déclare que ce n'est pas la commission mais le bureau municipal qui a redescendu le montant à 500 €.

M. le Maire l'invite à relire le compte-rendu de l'intercommission.

Maryam Abou-Merhi est embêtée que cette subvention soit en-deçà du montant demandé. Elle trouve que ce n'est pas une grosse somme et que la commune en a les moyens. Elle précise que ce projet datait de fin 2019 et devait être terminé en juin 2020. Malheureusement, le covid en a décidé autrement. Un éventuel « conflit d'intérêt » a été évoqué, mais c'est à regarder en fonction du montant et du type de projet, ici, il s'agit de décorer le talus de l'école. Sur le fait du doublement du tarif de la prestation d'exécution, Maryam ABOU-MEHRI précise que la statut de Julien a changé et qu'il exerce à présent son activité de graveur à titre professionnel avec des interventions tarifées.

Sylvie Meunier rappelle qu'il y a eu beaucoup de discussions pendant l'intercommission. Il a été demandé s'il y avait eu deux devis, mais il n'a pas été évoqué selon son souvenir la question du conflit d'intérêt.

L'avis de la commission a été de verser 500 €, sous réserve de l'obtention d'un deuxième devis.

Sylvie Lesné répond qu'elle n'a pas été chercher d'autre devis car elle ne connaît pas d'autre graff.

Brigitte Jugue-Fournet précise qu'un deuxième devis avait été demandé compte tenu du tarif proposé.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'OCCE ; elle a donc été traitée dans ce cadre. Ce n'est pas la collectivité qui va signer le devis. Il rappelle que les subventions ont été travaillées dans le cadre d'une intercommission, large et représentative, permettant des échanges libres. Ces 500 € présentés s'appuient sur les relevées de conclusion de l'intercommission du 7 février. Nous n'avons pas eu à demander d'autres devis puisqu'il s'agit d'une demande de subvention.

Quant à la question du conflit d'intérêt, elle s'applique à des mandats bien plus importants. Il explique par exemple avoir été saisi par la haute autorité pour la transparence de la vie publique pour déclarer son patrimoine et ses comptes bancaires, compte tenu de ses fonctions à Dinan Agglomération et au SMPRB. Il est alors demandé de préciser à quelles structures on appartient, quels sont les mandats électifs etc.

Mais il y a la dimension de l'éthique. Si l'on devait demander à chaque élu de quitter la salle quand il est concerné de près ou de loin par une affaire, nous n'aurions plus d'élus autour de la table.

Mais ce sujet arrive parce qu'on se pose beaucoup la question de l'honnêteté dans la commune.

L'accompagnement de projets artistiques et culturels est inscrit dans le PEDT. « Nous n'avons pas de ligne budgétaire actuellement dédiée à l'éducation artistique et culturelle. Je propose de faire apparaître clairement cette ligne dans le prochain budget, qui soit dédiée à ce type de projets. Enfin, cette affaire nous servira de leçon pour améliorer notre communication ».

Eric Yger précise que le plan initial de financement tel que proposé dans ses termes par l'école n'a pas facilité sa compréhension à sa lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 17 POUR

8 ABSTENTIONS (Maryam ABOU-MERHI, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRÉ, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)

ALLOUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'OCCE pour le financement d'un projet de réalisation d'un graff dans la cour de l'école.

AFFAIRE N° 8 : REGULARISATION DE LA RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DE LA RESIDENCE LE BAS FRENE

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Par délibération du 17 décembre 1991 le Conseil Municipal de QUEVERT a accepté la rétrocession des voiries et espaces communs de la résidence Le Bas Frêne appartenant aux Consorts CERON, composée des parcelles AM 175, 176 et 177 d'une superficie de 12 237 m², qui n'a cependant jamais été enregistrée.

Afin de régulariser la situation et pour que cet espace rentre dans le domaine public, il est proposé de procéder à la réalisation d'un croquis de conservation par le service du cadastre, qui sera publié par le service de la publicité foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le croquis de conservation par le service du cadastre concernant les parcelles suivantes :

-AM 175

-AM 176

-AM 177

AFFAIRE N°9 : DENOMINATION D'UNE IMPASSE A CRÉER RELIÉE A L'AVENUE DE L'AUBLETTE

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Considérant les permis de construire à venir sur la parcelle n° AT 16,

Considérant l'arrivée de la fibre optique qui impose l'adressage sur l'ensemble de la commune,

Considérant qu'il nous convient de respecter les préconisations de La Poste, qui sont d'éviter les homonymies ou les noms à phonétique identiques,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme du 24 janvier 2023 :

Il est proposé de dénommer la future impasse, perpendiculaire à l'Avenue de L'Aublette : impasse des Etriers.

Jean-Luc ALLORY demande si cette voie est la propriété du domaine public. Monsieur le Maire, au regard de la projection de l'extrait de cadastre, ne peut fournir une réponse précise et indique que ce point sera vérifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

NOMME la future impasse : impasse des Etriers.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 40 000€ HT

date	n°	Désignation	montant HT
17-mars-23	2023-001	Etude d'ergonomie en conception -réaménagement des espaces de la mairie	4 478.10 €
11-avr-23	2023-002	Avenant 1 travaux de requalification des Prés beaux phase 2	7 200.00 €
20-avr-23	2023-003	Travaux de rénovation de l'éclairage public : lanterne et mât Résidence les Templiers	951.60 €

20-avr-23	2023-004	Travaux de rénovation de l'éclairage public : lanterne et foyer Résidence les Chevaliers	577.20 €
-----------	----------	---	----------

➤ Pour l'exercice du droit de préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 23 C0002	17/01/2023	18/01/2023	Pas d'acquisition	DEBOISE François	9 ter Rue du Guinefort 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0003	10/02/2023	21/02/2023	Pas d'acquisition	Maître Bénédicte BODIN BERTEL	9 Place de l'Abattoir 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0004	10/02/2023	21/02/2023	Pas d'acquisition	Maître Florian LEMOINE	29 rue Auguste-Pavie 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0005	10/02/2023	21/02/2023	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES	2 Route de Corseul 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0006	15/02/2023	23/03/2023	Pas d'acquisition	Maître Florian LEMOINE	1 Le Haut Nonchaux 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0007	17/02/2023	23/03/2023	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES	23 Bis Résidence Le Relais 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0008	20/02/2023	23/03/2023	Pas d'acquisition	Maître Florian LEMOINE	11 résidence "le Balcon du Val" 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0009	22/02/2023	23/03/2023	Pas d'acquisition	Maître Stéphane KERHARO	20 Malaunay 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0010	06/03/2023	23/03/2023	Pas d'acquisition	Maître Valérie ALLOT-RANC	17 Impasse des Arbousiers 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0011	06/03/2023	23/03/2023	Pas d'acquisition	Maître Valérie ALLOT-RANC	13 Impasse des Arbousiers 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0012	07/03/2023	23/03/2023	Pas d'acquisition	Maître Florian LEMOINE	39 rue de Cassepot 22100 Quevert

Questions diverses :

1/ Question écrite de Mme Sylvie Meunier en date du 5 mai 2023 : « La constitution du groupe de travail "Végétalisation de la cour d'école" pourrait-il être présenté ? »

Rappel de règles sur les groupes de travail : composition arrêtée en BM ; instance d'échanges et de remontées d'information, en lien avec le PPI, qui se réunit sur la durée d'élaboration du projet.

Les projets sont ensuite présentés en commission pour présentation et lorsqu'il y a des orientations à prendre et des avis à donner.

Ce groupe de travail a vocation à associer élus, techniciens, école etc. ; ce sont donc les élus à qualité qui en font partie, à savoir : Sylvie Lesné, Mélanie Dequé, Eric Yger et Francis Adnot. Il est piloté par la responsable enfance-jeunesse, en lien avec le responsable des services techniques.

Il existe différentes formes de groupes de travail ; lorsque ceux-ci émanent des commissions, toutes les sensibilités des commissions concernées sont intégrées.

Sylvie Meunier regrette que sa remarque, faite en commission, appuyée par Maryam Abou-Merhi, sur l'absence de représentant de la minorité, n'ait pas été prise en compte.

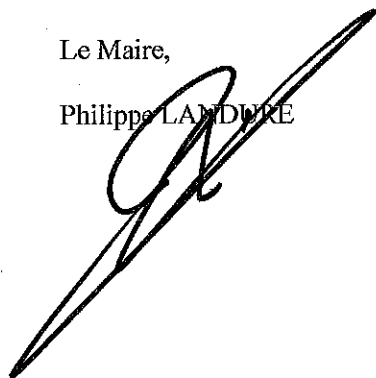
2/ Didier Lesaicherre indique que les secteurs de distribution des EVT et des colis aux aînés sont en cours de modification.

3/ Calendrier des manifestations et réunions à venir (voir document joint en annexe)

Séance levée à 22h15

Le Maire,

Philippe LANDIERE



Le Secrétaire de séance

Eric YGER

